

N° 09\_02\_03\_26

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 mars 2026**

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 24/02/2026 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

**Membres en exercice : 34 – Présents : 21 - Votants : 21**

**Présents :**

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Jean-Marie TARDIEU, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Olivier PRIEUR, Sophie RIEUTORT

**Absents :**

Bernard BASTIDE, Eric MALHERBE, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Alain BRUN, Eric CARIOU, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

**Secrétaire de séance :** Marie-France PROUHEZE

**Annexe opérationnelle 2026 - PPG BES**

**VU** la délibération n°01-07-10-19 en date du 7 octobre 2019 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac validant les actions programmées dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Bès et approuvant la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Bès,

**VU** la délibération n°02-15-10-25 en date du 15 octobre 2025 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac approuvant l'avenant n°1 à l'annexe opérationnelle de la convention cadre concernant la mise en œuvre de la 6ème tranche des travaux du PPG du bassin du Bès pour 2025,

***Monsieur le Président,***

**DONNE LECTURE** du projet de l'annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin du Bès, sur le territoire de la Communauté de communes « Hautes Terres de l'Aubrac » en préparation et mise en œuvre des actions du PPG sur l'année 2026,

**INDIQUE** que cette annexe opérationnelle pour la clôture du PPG du Bès précise les engagements de chacune des deux parties, en particulier les objectifs prévus pour 2026 et la participation financière attendue de la part de la Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix pour)**

**APPROUVE** le projet de l'Annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en oeuvre du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin du Bès, sur le territoire de la Communauté de communes « Hautes Terres de l'Aubrac », annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite annexe opérationnelle ainsi que tout document référent à cette décision.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
Alain ASTRUC

**La Secrétaire de séance**  
Marie-France PROUHEZE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Marie-France Prouheze".